

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 15 mars 2021

Gardons un œil sur le marché laitier

Le 11 mars, le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait a adopté la prise de position sur le train d'ordonnances agricoles de 2021. Le lait bénéficie encore de certaines mesures de protection douanière, comme le supplément pour le lait transformé en fromage. Contrairement à la proposition de la Confédération, ce supplément ne doit en aucun cas être réduit. Cela mettrait le prix du lait en général sous pression. Par ailleurs, dans l'espoir qu'il sera possible de se réunir physiquement, le comité a reporté l'assemblée des délégués de PSL, initialement prévue le 14 avril, au 28 mai prochain. Thomas Grüter a été désigné comme successeur de Thomas Oehen, président de ZMP, pour représenter son organisation. Les nouveaux suppléants proposés sont Yves Nicolet (FSFL), Lorenzo Tognola (FTPL) et René Cotting (Prolait).

Supplément pour le lait transformé en fromage: un soutien pour l'ensemble du marché laitier

Le supplément pour le lait transformé en fromage a été introduit au moment de l'instauration du libre-échange du fromage avec l'UE. Il vise à compenser la perte de protection à la frontière. Pour le lait de fromagerie, mais aussi pour toute l'économie laitière suisse, ce supplément de prix est un réel soutien. S'il venait à être réduit, comme proposé dans le nouveau train d'ordonnances agricoles, tous les prix du lait seraient mis sous pression. En effet, le lait de centrale, qu'il soit transformé en fromage ou non, est en principe acheté en même temps et aux mêmes prix par les acheteurs. Par conséquent, le prix du lait de non-ensilage subit une pression inacceptable. PSL demande au Parlement et au Conseil fédéral de débloquer sans attendre les fonds nécessaires pour ce pilier de l'économie laitière suisse. Pour PSL, la priorité absolue est d'approvisionner le marché intérieur en lait et en produits laitiers issus d'un mode de production durable, et d'exporter des produits laitiers et des fromages à forte valeur ajoutée. Il s'agit de mettre en avant les atouts de la production suisse et de dégager de meilleurs prix pour les producteurs de lait. Les efforts entrepris pour renforcer ce système doivent être encouragés.

Des fourrages issus d'une production responsable

La production laitière suisse, qui repose sur une part de fourrage indigène de 92%, est de ce point de vue bien positionnée. En outre, la moitié des compléments donnés aux animaux sont issus de sous-produits de la transformation de denrées alimentaires suisse (réduction du gaspillage alimentaire). Néanmoins, la fédération des Producteurs Suisses de Lait encourage les efforts visant un constant progrès dans ce domaine en se penchant aujourd'hui davantage sur la production durable. Les producteurs de lait soutiennent les mesures en faveur de l'utilisation de fourrage durable. Concrètement, il est prévu de ne plus autoriser que le gluten de maïs issu de cultures certifiées d'ici l'année 2024, avec une mise en œuvre échelonnée (2023: 50%). La production d'aliments sans OGM doit naturellement toujours être garantie. S'agissant des importations, les producteurs de lait souhaitent que la Confédération donne la priorité aux produits certifiés durables. La période de transition permettra en outre de mieux répercuter la valeur ajoutée sur le marché.

"Le Beurre": des mesures pour un beurre 100% suisse

Il est essentiel de s'assurer qu'en 2021, le beurre importé ne sera pas écoulé sous les marques "Le Beurre" et "Floralp". En revanche, différentes marques propres seront approvisionnées de manière continue en beurre d'importation. Dans ce contexte et compte tenu de l'augmentation du prix indicatif A au 1^{er} janvier 2021, l'importation de 1500 t de beurre autorisée par l'OFAG est acceptable. Par ces décisions, les producteurs, d'un côté, et les transformateurs, de l'autre, ont contribué à mieux accomplir les tâches communes sur le marché du lait qu'en 2020.

L'assemblée des délégués de PSL reportée au 28 mai

Le comité de PSL souhaite se donner les meilleures chances de pouvoir à nouveau organiser l'assemblée des délégués en présentiel cette année. Étant donné que cela sera impossible à la date initialement prévue du 14 avril, il a décidé de reporter l'assemblée au 28 mai prochain. Si, malgré tout, l'assemblée des délégués ne peut pas se réunir fin mai, un vote par voie électronique sera organisé.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable Communication

079 285 51 01

4359 signes (espaces comprises)